Bien vivre
dans sa résidence

Convivialité, mais aussi respect des règles : 2 clés pour bien vivre ensemble.

Les principales règles de vie en résidence collective

Pour la sécurité et le bien-être de tous, pour l'entretien et la valorisation de votre patrimoine immobilier, le règlement de copropriété prévoit des interdictions et restrictions.

Les plus fréquentes :

- Je n'encombre pas mes terrasses et balcons.
- Je ne les lave pas à grande eau.
- Je ne pose pas de palissades, de rideaux ou autres brise-vue sur mes terrasses ou balcons.
- J'étends mon linge discrètement.
- Je n'étends pas de linge sur les garde-corps de mes terrasses ou balcons.
- Je n'utilise pas de barbecue.
- Je n'installe pas de piscine ou de jacuzzi sur mes terrasses ou balcons.
- Je ne pose pas de climatisation, stores ou pergolas sans autorisation validée en AG.
- Je n'utilise pas et ne stocke pas de bouteille de gaz.
- Je n'entrepose pas de matières inflammables ou explosives.
- Je n'entrepose pas d'objets personnels sur les paliers, dans les gaines techniques et autres parties communes.
- Je ne dépose pas d'encombrants dans les parties communes.
- Je gare mon véhicule sur une place de stationnement autorisée.
- Je ne stationne pas de véhicule 2 roues dans les parties communes.
- Je respecte la signalétique des boîtes aux lettres.
- Je respecte la propreté des espaces communs, intérieurs et extérieurs.
- J'évite les nuisances sonores.
- Je ne branche pas une hotte aspirante sur la bouche d'aération (VMC) de la cuisine.

Des règles de vie qui ne sont pas respectées.

Un conflit de voisinage ?

Si vous rencontrez un problème avec un voisin, essayez d'abord le dialogue et la courtoisie.
Si cela ne suffit pas à régler le différend, contactez votre syndic. Demandez-lui de faire un rappel au règlement au copropriétaire concerné voire de prendre certaines mesures. Si le contrevenant au règlement est un locataire, le syndic informe le propriétaire bailleur et lui demande d'intervenir auprès de son locataire.

Préférez le dialogue.

La convivialité

Mettez toutes les chances de votre côté pour réussir votre arrivée et votre intégration. Présentez-vous à vos nouveaux voisins et, pourquoi pas, invitez-les à une crémaillère !

La Fête des Voisins, chaque mois de mai, est aussi une excellente opportunité de convivialité. Elle permet de mieux se connaître, de s'apprécier et d'échanger.

www.lafetedesvoisins.fr

Rencontrez, échangez, discutez...